

1^{ère} année de Master - Mention « Comptabilité Contrôle Audit »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

				Volume horaire de l'année (h) :			537,00	
Premier semestre (commun M1 CGAO seulement pour les CM)		Volume horaire du semestre :		288,00 h		ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 1.1.1 : Fondamentaux en comptabilité, finance, contrôle et droit (M)		24,00		20	2	Épreuve écrite	2 h	
UE 1.1.2 : Serious Game (M)	18,00		10		1			
UE 1.1.3 : Comptabilité financière et restructuration (M)	18,00	30,00		50	5	Épreuve écrite	3 h	
UE 1.1.4 : Gestion juridique, fiscale et sociale (M)	18,00	30,00		50	5	Épreuve écrite	3 h	
UE 1.1.5 : Contrôle de gestion (M)	18,00	30,00		50	5	Épreuve écrite	3 h	
UE 1.1.6 : Finance (M)	18,00	30,00		50	5	Épreuve écrite	3 h	
UE 1.1.7 : Management des systèmes d'information (M)		30,00		40	4	Épreuve écrite	3 h	
UE 1.1.8 : Anglais de spécialité Comptabilité et Contrôle	24,00		30		3			
UE Facultative								
UE 1.2.1 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre	Volume horaire du semestre :				249,00 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 2.1.1 : Comptabilité des groupes en CRC	12,00	24,00		40	4	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.2 : Normes comptables internationales	12,00	21,00		40	4	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.3 : Gestion juridique et fiscale approfondie	18,00	36,00		40	4	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.4 : Management et contrôle de la performance		27,00		30	3	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.5 : Systèmes d'information comptables et financiers		24,00		30	3	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.6 : Stratégie financière		27,00		30	3	Épreuve écrite	3 h	
UE 2.1.7 : Anglais de spécialité	15,00		20		2			
UE 2.1.8 : Méthode et recherche en CCA (UE transverse)		15,00		20	2	Rapport et soutenance		
UE 2.1.9 : Conduite d'entretiens et communication interne	18,00			20	2	Rapport et soutenance		
UE 2.1.10 : Stage (3 mois minimum)				30	3	Rapport de stage		
UE Facultative								
UE 2.2.1 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Mention Comptabilité Contrôle Audit
Parcours Master 1 Comptabilité Contrôle Audit
Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session septembre (pour l'UE 1.1.1 Fondamentaux en comptabilité, finance, contrôle et droit) et décembre (pour toutes les autres UE)

2^{ème} session en avril

2^{ème} semestre : 1^{ère} session juin

2^{ème} session en juillet

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal font l'objet de deux sessions, sauf l'unité d'enseignement « Stage » évaluée en session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves orales, épreuves sur ordinateur, rapports et/ou autres livrables divers, etc., et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigés sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM etc., et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou TD ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Le semestre 1 est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20. Pour le semestre 2, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) la moyenne des UE obligatoires hors « Stage », affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- 2) la note de chacune de ces UE est égale au moins à 7/20 ;
- 3) la note de l'UE « Stage » est supérieure ou égale à 10/20.
- 4) des points Sport (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG), et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour valider la 1^{ère} année du Master « Comptabilité Contrôle Audit », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. L'année s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention Très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention Bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention Assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS, mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.